



Note à l'attention des membres actifs et pensionnés du SPP Politique scientifique et des Établissements scientifiques fédéraux

Abonnements sportifs 2022.

Le Service social intervient dans les activités et les abonnements sportifs des membres du personnel.

CONDITIONS D'INTERVENTION

La demande doit être envoyée à secr.soc@belspo.be avant le 31 octobre 2022 avec :

- le formulaire (voir site du service social) ;
- les justificatifs de participation à une ou plusieurs activité(s) : abonnement ou ticket ;
- une preuve du montant versé.

REMARQUE

Pour des raisons budgétaires, le service social n'a pas la possibilité d'effectuer le versement avant fin de l'année. Pour ces mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer le montant de l'intervention.

Le secrétariat du Service social se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Service social,

04-07-22

Lieve De Mecheleer
Vice-Présidente

René Boyen
Président